



25 mai 2007

www.cgt.byrad.org

L' « ARNAQUE » DU LUNDI DE PENTECOTE... NOUS RESTE TOUJOURS EN TRAVERS DE LA GORGE

Ce jour n'est pas un jour de solidarité, mais un jour d'arnaque.

Nous maintenons notre revendication nationale d'abroger cette loi. **Dans de nombreux secteurs professionnels la Pentecôte est fériée de fait, cette mesure ne passe pas et il faut la revoir.**

Nous demandons à ST de rétablir le lundi de Pentecôte non-travaillé, payé, et de payer elle-même les 0.3% à l'Etat. Depuis une circulaire de novembre 2005, les entreprises ont toute latitude pour cela.

En pratique, de nombreux salariés ont posé des congés, car des écoles et collèges sont fermés.

D'autres au forfait-jour feront sans doute une petite journée, et ce à juste titre, vu le contexte !

Mais un jour de congé vaut 7h42, alors que la journée de solidarité vaut 7h. En toute logique, ceux qui travaillent ce jour-là doivent se limiter à 7h ou réclamer 42 minutes de salaire. Concernant les OATAM, les heures en plus doivent être payées. Idem pour les personnes posant un jour de congés, qui « vaut » ici 7H42.

La prétendue journée de solidarité est en réalité une escroquerie morale accompagnée d'un vol !

Il n'y a pas de recette affectée pour la solidarité au niveau du budget de l'Etat et donc la cotisation versée va au budget général, sans affectation spécifique. Le gouvernement prétend avoir augmenté les ressources pour les caisses correspondantes. Après examen, les montants ne correspondent pas. Et ce n'est même pas garanti d'une année sur l'autre.

C'est le même phénomène que la vignette auto qui - très rapidement - n'a plus servi aux personnes âgées et est devenue une recette fiscale comme une autre.

Le scandale se double ici du fait que les entreprises gagnent de l'argent car elles reversent moins que la journée de salaire (0.3% au lieu de 0.46%) et engrangent la valeur ajoutée produite ce jour-là.

En réalité, il s'agit d'un ballon d'essai pour une remise en cause progressive des congés payés (vers des congés à l'américaine ?). Et, comme les professions libérales ne sont pas concernées, ce jour-là, un médecin ou un taxi ce jour-là peut très bien faire payer le tarif jour férié !

Où est la solidarité dans tout ça ? D'ailleurs, les questions de solidarité se règlent via l'impôt sur le revenu et non pas par le retour à la corvée, qui est une notion d'ancien régime.

Enfin, les besoins des personnes dépendantes sont beaucoup plus importants que ce faible apport.

Attention! Jour férié pour la TAG et le train.
Un bus 34 toutes les 45 mn environ.

**Travailler PLUS pour gagner PAS plus,
en illustrations ci-dessous :**

LUNDI DE PENTECÔTE : AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES ...

